

## I. PARTICIPANTS

**Direction :** L.Daubert

**Délégués FO :** C.Amiel- P.Rivière- P.Vincent- P.Vessella- P.Miquel- L.Teillet

## II. EMPLOI

Evolution des effectifs au 28/02/2015

|                      | CAD        | ETA        | OUV        | Total général |
|----------------------|------------|------------|------------|---------------|
| <b>TOULOUSE</b>      | <b>339</b> | <b>522</b> | <b>124</b> | <b>985</b>    |
| APPRENTI             |            | 18         | 2          | 20            |
| CDD                  | 2          | 13         | 28         | 43            |
| CDI                  | 337        | 468        | 94         | 899           |
| CONTRAT PRO          |            | 23         |            | 23            |
| <b>GIMONT</b>        | <b>3</b>   | <b>61</b>  | <b>42</b>  | <b>106</b>    |
| CDD                  |            | 1          | 6          | 7             |
| CDI                  | 3          | 60         | 36         | 99            |
| <b>Total général</b> | <b>342</b> | <b>583</b> | <b>166</b> | <b>1091</b>   |

Effectif intérim au 28/02/2015

|                      | CAD      | ETA       | OUV       | Total général |
|----------------------|----------|-----------|-----------|---------------|
| TOULOUSE             | 6        | 29        | 55        | 90            |
| GIMONT               |          | 2         | 24        | 26            |
| <b>Total général</b> | <b>6</b> | <b>31</b> | <b>79</b> | <b>116</b>    |

durée

Personnel en Détachement courte et longue

|                     | effectif concerné |
|---------------------|-------------------|
| LATECOERE SERVICES  | 1                 |
| AIRBUS Toulouse     | 7                 |
| AIRBUS Nantes       | 1                 |
| DASSAULT Mérignac   | 2                 |
| DASSAULT Biarritz   | 1                 |
| LATECOERE Portet    | 8                 |
| LATECOERE Do Brasil | 6                 |

|                          | effectif concerné |
|--------------------------|-------------------|
| LATECOERE Czech Republic | 1                 |
| USA                      | 1                 |
| AEROSPACE VALLEY         | 1                 |
| LATECOERE Mexico         | 4                 |
| ABU DHABI                | 3                 |

Nombre d'embauches ? Types de contrats ? Directions/Services ? Classifications ?

**Entrées Janvier : 3**

| CATEGORIE | SERVICE                  | SITE   | TYPE CONTRAT |
|-----------|--------------------------|--------|--------------|
| Cadre     | Direction des opérations | Tlse   | CDI          |
| Ouvrier   | Assemblage               | Gimont | CDD          |
| Etam      | Maintenance Matériel     | Tlse   | CDD          |

Nombre de départs ? Types de contrats ? Directions/Services ? Classifications ?

**Sortie Janvier : 6**

| CATEGORIE | SERVICE                    | SITE | TYPE CONTRAT | MOTIF                   |
|-----------|----------------------------|------|--------------|-------------------------|
| Etam      | 1 DSI                      | Tlse | PRO          | Fin Contrat Pro         |
| Etam      | 1 Fabrication + 1 contrôle | Tlse | CDI          | Retraite                |
| Ouvrier   | 2 Fabrication              | Tlse | CDD          | Fin CDD                 |
| Etam      | 1 Logistique               | Tlse | CDI          | Rupture Conventionnelle |

## III. CONGES D'ETE

La période de fermeture estivale de l'entreprise a été fixée les semaines 32-33-34.

Le restaurant d'entreprise sera-t-il ouvert (midi et soir) durant cette période ?

*Réponse Direction :*

*«Le restaurant sera ouvert les semaines 32 et 35 avec seulement le service de midi. Il sera fermé pour les 2 services en semaine 33 et 34.»*

## IV. PLAN DE CHARGE

Récapitulatif du nombre d'heures effectuées par secteur d'activité au 28 Janvier 2015

| Département              | Décembre<br>2014 | Janvier<br>2015 | Février<br>2015 | Tendance |
|--------------------------|------------------|-----------------|-----------------|----------|
| Fabrication structure    | 49 894           | 47 221          | 47 499          | ↗        |
| BO-traçage               | 2 555            | 3 454           | 3 092           | ↘        |
| Etude structure          | 22 123           | 25 214          | 23 511          | ↘        |
| Etude électronique       | 3 498            | 2 976           | 2 592           | ↘        |
| Fabrication électronique | 916              | 1 293           | 1 121           | ↘        |

## V. B.D.E.S

La Base de Données Economiques et Sociales (BDES) qui rassemble les informations relatives aux grandes orientations économiques et sociales de l'entreprise doit être mise à disposition du comité d'entreprise et, à défaut, des délégués du personnel (Article L2323-7-2 du code du travail). Les modalités d'accès, de consultation, et d'utilisation doivent être définies par l'employeur.

Nous vous demandons d'indiquer à toutes les instances représentatives du personnel comment accéder à ces informations ?

*Réponse Direction :*

*«Le sujet a été présenté au Comité d'Entreprise de Novembre 2014. La BDES est accessible depuis cette date au service RH.»*

## VI. CHARTER MOBILITE GROUPE

Une nouvelle charte de mobilité a été publiée fin février sur l'Intranet LATECOERE. Le document n'est plus visible depuis. Pourquoi ?

Quelle est la charte de mobilité en vigueur à ce jour ?

Comment avez-vous prévu d'informer les salariés ateliers de l'existence de ce nouveau document groupe ?

Nous vous redemandons de nous présenter en détail la nouvelle Charte de Mobilité Groupe.

*Réponse Direction :*

*«La charte mobilité a été partagée en CE de février 2015. Elle est accessible dans les archives des « news » intranet et nous faisons le nécessaire sans délai pour qu'elle soit également accessible dans la partie RH de l'intranet.»*

## VII. ASTREINTES

L'accord d'entreprise du 30 mai 2002 relatif à la mise en place des astreintes prévoit que les indemnités soient revalorisées sur la base du point société. Nous vous demandons d'effectuer les versements complémentaires pour les salariés concernés conformément aux nouvelles dispositions du PV de désaccord des NAO 2015. Sur quelle paie seront versés les compléments suite aux calculs de rétroactivité sur le personnel concerné ?

Pouvez-vous diffuser la note de service précisant les nouveaux montants ?

*Réponse Direction :*

*«Les versements seront effectués sur la paie de Mars 2015. La note de service est en cours de validation sous Intraqual.»*

## VIII. PRIME D'ANCIENNETE NON CADRES

Le point société doit être revalorisé au 1er janvier 2015 conformément aux nouvelles dispositions du PV de désaccord des NAO 2015.

Sur quelle paie seront versés les compléments suite aux calculs de rétroactivité sur le personnel concerné (non cadre)?

*Réponse Direction :*

*«Les versements seront effectués sur la paie de Mars 2015.»*

## **IX. REFECTOIRE BATIMENT 40**

Sachant que le personnel n'est pas autorisé à déjeuner sur son poste de travail, que prévoyez-vous pour assurer à tous les salariés qui souhaitent déjeuner au réfectoire une place assise ?

Les salariés qui badgent en particulier sont pénalisés car ils ne peuvent pas décaler leur horaire de pause sur les plages où le réfectoire est plus disponible.

*Réponse Direction :*

*«Nous découvrons le problème et allons l'analyser.»*

## **X. SANITAIRES**

Dans les vestiaires des filles Bat Moine, la douche est condamnée car il y aurait des travaux à faire.

Le devis serait en cours de traitement, donc la réparation n'est pas encore programmée.

Serait-il possible d'accélérer le processus de traitement ? Le personnel féminin peut-il bénéficier d'une autre solution pour pouvoir se doucher sur le site ?

*Réponse Direction :*

*«La douche a été remplacée au plus vite. Le remplacement a eu lieu en début de cette semaine (16 et 17 Mars). Les personnes qui nous ont contactées pendant les travaux, ont été orientées, soit vers les vestiaires féminins / douche des Services Généraux, soit vers les vestiaires féminins /douche du bâtiment 40.»*

## **XI. MOBILITE**

132 salariés de la société Latécoère ont postulé à au moins une offre de mobilité en 2014 et 34 ont été retenus

**Pouvez-vous nous donner :**

- la proportion de cadres et non cadres ?
- les départements/services concernés ?

*Réponse Direction :*

*«Répartition par CSP des candidats à la mobilité en 2014 :*

- Cadres : 29%
- Etam : 55%
- Ouvrier : 16%

*Départements concernés par des candidatures à la mobilité en 2014 :*

- Département achats frais généraux - Département Achats Aérostructures
- Département amélioration continue - Département assemblage fuselage
- Département assemblage Gimont - Département assemblage portes
- Département fabrication pièces élémentaires - Département industrialisation
- Département outillage maintenance - Département programme DES
- Département programme Embraer - Département Programmes Portes série
- Département PT pièces élémentaires - Département Qualité fournisseur
- Département qualité programmes - Département Recherche & Technologie
- Département Services comptables - Département SSE
- Département Supply Chain - Département Support matériel - Latécoère Services
- Latelec - Management Aérostructures - Management Opérations US
- Management Stratégie industrielle - Management Support Client.»

## **XII. ACCORD CONTRAT DE GENERATION**

Lors du DP de décembre, vous deviez réunir les membres de la commission de suivi de l'accord au mois de janvier pour établir un état de l'évolution des indicateurs retenus pour mesurer les objectifs fixés par l'accord. Aucune convocation n'a été émise pour le moment. Qu'en est-il ?

*Réponse Direction :*

*«Nous proposons de la réunir le 20 mai.»*

## **XIII. ACCORD MUTUELLE ET PREVOYANCE**

Quand avez-vous prévu de réunir les membres de la commission de suivi de l'accord Mutuelle et Prévoyance?

*Réponse Direction :*

*«Nous proposons de la réunir au mois de Juin.»*

#### **XIV. TENUES DE TRAVAIL**

Avez-vous prévu d'assurer la fourniture des tenues manquantes en attendant l'aboutissement du projet concernant les nouvelles tenues de travail ?

Si oui, sous quel délai ?

*Réponse Direction :*

*«La demande d'achat a été validée par le Contrôle de Gestion le 20 mars, la commande est passée et la livraison prévue sous 10 jours maximum.»*

Quand avez-vous prévu de démarrer les négociations sur le temps d'habillage/déshabillage ?

La demande d'achat concernant les bouchons d'oreilles moulés serait actuellement bloquée par la Direction. Pouvez vous nous expliquer pourquoi ?

*Réponse Direction :*

*«La négociation n'est pas prévue, les tenues vestimentaires n'étant pas obligatoires. La commande de bouchons moulés sera débloquée au mois d'Avril. Nous rappelons que des bouchons jetables sont à disposition des salariés.»*

#### **Considération FO**

Les élus FO regrettent que la Direction ferme la porte à toute discussion, sous couvert de plusieurs jurisprudences qui permettent de douter du bien fondé de lancer une négociation sur la contrepartie au temps d'habillage / déshabillage.

Depuis 2011 que les élus FO évoquent ce sujet, les discussions avaient été engagées pour trouver un terrain d'entente. Il semble que désormais la négociation ne soit plus à l'ordre du jour.

Cependant, nous allons revoir la Direction avec notre dossier de manière à déterminer si notre demande peut être déboutée sans autre justification, ou si au contraire, nous arrivons à justifier que les jurisprudences évoquées par la Direction ne sont pas applicables dans le cas de Latécoère.

La prochaine réunion des délégués du personnel aura lieu le **23 AVRIL 2015**

Ces réunions permettent de solliciter la Direction au sujet de **VOS PREOCCUPATIONS**.

Alors n'hésites pas à **CONTACTER** ton élu de secteur ou les élus DP pour que les points traités en réunions DP soient au plus proche de tes attentes.